



## COMMUNE D'ÉCLÉPENS

### INTERDICTION DE FEUX ET D'ENGINS PYROTECHNIQUES

Pour faire suite au communiqué de presse de l'Etat de Vaud du 22 juillet dernier et, compte tenu de la situation de sécheresse, des prévisions météorologiques et du risque d'incendie, les feux de plein air et l'usage d'engins pyrotechniques **sont strictement interdits sur l'ensemble du territoire de la commune**, jusqu'à nouvel avis.

Les mesures d'interdiction suivantes sont applicables immédiatement :

- **L'allumage de feux**
- **L'utilisation d'engins pyrotechniques (fusées du 1<sup>er</sup> août, vésuves, pétards, feux d'artifice et autres engins assimilés), y compris pour la Fête du 1<sup>er</sup> août.**

*Ces interdictions ont pour conséquence l'annulation du feu et du feu d'artifice prévus pour la manifestation de la Fête nationale du lundi 1<sup>er</sup> août au bâtiment polyvalent.*

Les barbecues et les grillades sur une terrasse en dur sont autorisés en **l'absence de vent, à distance suffisante de végétation** et à condition que les règles de sécurité soient respectées.

Ces mesures entrent immédiatement en vigueur et restent applicables aussi longtemps que les conditions météorologiques ne permettent pas leur révocation.

Le portail forêt du site internet de l'Etat de Vaud ([www.vd.ch/forets/incendies](http://www.vd.ch/forets/incendies) de forêts) renseigne sur le niveau de danger actuel et fournit les conseils à la population.

Nous vous remercions de votre diligence.